

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 Novembre 2017 à 18 heures

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Date de convocation : 20/11/2017

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Présents : MM. PIEDFERT G, RETIF B, GONTHIER D, LEDOUX B, PASCAL N, VALETTE C, Mmes LABRUE M, BREULAUD G, VALADE V.

Absent : Néant

Secrétaire de séance Monsieur LEDOUX Bastien.

Rappel : Il est précisé pour être complet sur le Compte rendu du 30 Octobre 2017, que la demande de baisser le loyer du logement communal situé à côté de la mairie, de 550 € à 480 € est dû au fait que nous avons souhaité l'harmoniser par rapport aux autres loyers dont la fourchette est comprise, pour surface égale, entre 431 € et 479 €.

Délibération travaux rénovation énergétique de logements communaux (SOLIHA) :

Le programme RENO'AQT est un dispositif porté par la Région pour accompagner les maires dans la rénovation de leurs logements communaux. Cette aide est à la fois technique avec l'établissement d'un diagnostic du patrimoine suivi d'une étude de faisabilité préconisant les matériels et les normes requises pour atteindre un objectif de transition écologique et matérielle par le biais d'une aide directe.

L'Association SOLIHA qui gère ce programme nous a présenté deux programmes : « 1 conventionnel et 1 bio sourcé » qui sont aidés à hauteur de 12 000 € à 15 000 € pour la partie isolation, production d'eau chaude et de chauffage. Le montant des travaux dans la globalité étant estimé à 103 510 € par le bureau d'études, celui-ci sera forcément ajusté à la baisse après réception des devis demandés et des travaux effectués en régie. De plus nous allons solliciter une subvention du Conseil Départemental à hauteur de 25 % et de la DETR à hauteur de 30 %.

Après un débat très animé, la proposition 1 (programme conventionnel) a été adoptée par 7 voix « POUR » et 2 « Abstentions » (Mme VALADE et M. RETIF).

Modification des statuts de la Communauté de Communes Isle Double Landais, suite au transfert des Zones artisanales de Le Pizou et de Moulin Neuf, compte tenu des compétences de la CCIDL.

Monsieur le Maire expose les différentes modifications qui ont été apportées, suite à l'intégration des zones artisanales, au vue des compétences économiques automatiquement dessaisies des Communes au profit de la Communauté de Communes, suite à la Loi NOTRe depuis le 1^{er} janvier 2017. Après en avoir délibéré, cette décision est adoptée avec 1 Voix « CONTRE » (Mme LABRUE) ; 3 « Abstentions » (MM. LEDOUX, VALETTE, PASCAL) ; 5 « POUR ».

Délibération de soutien à la motion proposée par l'AMRF sur l'adoption d'une Loi en faveur des Communes et de la Ruralité :

Monsieur le Maire fait lecture de la Motion proposée par l'AMRF qui souhaite se mobiliser pour le maintien de la ruralité. Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve cette motion, à 8 voix « POUR » et 1 voix « CONTRE » (Mme VALADE).

Remboursement par MMA Assurances pour vitrage logement communal :

Remboursement par MMA Assurances, suite au sinistre, concernant le vitrage d'un logement communal. Montant du règlement par l'assurance s'élève à 241,75 €.

Délibération : Décision modificative (DM) n° 3

Suite à la demande de la Trésorerie de Montpon concernant une régularisation, suite à un trop perçu en 2010 (réduction titre 74-2010), au niveau des centimes (taxes impôts locaux) d'un montant de 8 883 €.

Rapports d'activités 2016 :

Monsieur le Maire présente les différents rapports d'activité pour l'exercice 2016, il s'agit du SDE 24, De la CCIDL et du SMCTOM. Les conseillers ont pris acte de ces documents.

Vigilance citoyenne :

Monsieur le Maire fait part aux conseillers de la demande des services de la gendarmerie concernant la mise en place du plan « vigilance citoyenne », il est souhaitable de désigner des référents par hameaux inscrits (qui sont le Bost, le Bourg, le Palem, le Grand Bonneau et le Grand Fouillèze.

Proposition d'adhésion au dispositif « Panneapocket » pour informer la population via une application sur les téléphone, ordinateur ou tablette.

Monsieur le Maire présente l'offre qui est proposée à la population pour avoir une information via les smartphones, moyennant l'adhésion de la Commune pour un montant annuel de 108 €.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil sont « CONTRE » à la majorité. Cette proposition est donc rejetée.

Décoration du Bourg pour les fêtes de fin d'année :

Les conseillers vont se réunir pour réaliser des décorations qui pourront être ensuite déposées sur les sapins mis en place le long de la RD 730 par les employés communaux et ensuite décorés par les conseillers.

- préparation des décorations : lundi 4 décembre, le matin à partir de 10 heures.

- les sapins seront décorés : jeudi 7 décembre, après –midi.

Questions diverses :

- Les sapeurs-pompiers feront leur tournée en motos et vélos, dans les communes de leur secteur d'intervention, en vue de récolter des dons au profit du Téléthon. Samedi 9 décembre 2017 en fin de matinée.

- Un repas est prévu pour les employés communaux, le 8 décembre 2017 au soir, au restaurant « La Petite Dûche ».

- Monsieur le Maire fait le point sur les impayés de la Commune.

Fin de la séance à 20 heures 30

Le Maire.

Guy PIEDFERT